

Les Ours de Villard-de-Lans

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON SPORTIVE 2025/2026



INFORMATIONS PRATIQUES 2025/2026

Votre licence fédérale 2024-2025 arrive à échéance le 31 Août prochain, et vous ne serez plus assuré au-delà de cette date. Ci-dessous les éléments du dossier d'inscription pour la saison 2025-2026 à compléter et à remettre, accompagnés du règlement.

Pour la saison à venir comme pour la saison passée, pour des raisons de praticité et afin de faciliter le travail des bénévoles, l'inscription se fera en ligne et le paiement en ligne ou au club des sports, selon la procédure et modalités détaillées plus loin.

En parallèle et en plus du dossier club, comme depuis 3 ans maintenant, le joueur devra s'inscrire directement en ligne via le logiciel de gestion des licences mis en place par la FFHG selon la procédure détaillée plus loin.

Cette démarche pourra être réalisée par le club à leur demande pour **les nouveaux licenciés**.

Les personnes déjà licenciées, tout comme celles nouvellement licenciées, doivent compléter le formulaire d'inscription en ligne compris dépôt des pièces jointes remplies, signées et scannées, au plus tôt avant le samedi 31 août inclus pour pouvoir continuer à s'entraîner sur la glace à partir du dimanche 1^{er} septembre.

Les nouveaux licenciés bénéficient de 3 essais gratuits. Au-delà de cette période, il faudra retourner un dossier d'inscription pour pouvoir continuer l'activité.

Renseignements complémentaires :

Bureau du Club des Sports 116, Chemin de la Patinoire - 38250 Villard de Lans

Tel : 04-76-95-99-77

mail : villard.hockey-lesours@wanadoo.fr et/ou cs.villard-de-lans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30

le samedi de 9h00 à 12h30

INSCRIPTION 2025/2026

Cette saison encore, afin de centraliser toutes les démarches, dans un souci d'économie de temps et d'efficacité pour les bénévoles en charge de la gestion des licences, l'adhésion à l'association et le paiement de la cotisation seront réalisés de façon dématérialisée via le formulaire en ligne sur le site internet du club.

En plus des interfaces inscription et paiement, le site possède une interface « gestion sportive des équipes », permettant de répertorier les calendriers des matchs par catégorie, les tournois, les plannings entraînements,... mais aussi de gérer les convocations, l'organisation des déplacements, des tournois et événements divers,....

Pour cela il faut créer un compte et activer son espace personnel selon la procédure indiquée sur le document **« Aide création compte kalisport »** joint au dossier, ou se connecter à son espace si vous en avez déjà un.

Si vous avez plusieurs enfants consulter le document **« Aide lier plusieurs comptes kalisport »** également joint au dossier.

En parallèle de l'inscription au club, le joueur déjà licencié ou non devra s'inscrire directement en ligne via le logiciel de gestion des licences mis en place par la FFHG selon la procédure indiquée sur le document **« Procédure de prise de licence logiciel de gestion de la ffhg et site internet du club »** joint au dossier.

RAPPEL REGLEMENTAIRE PRISE OU RENOUVELLEMENT LICENCE POUR LES MAJEURS 2025/2026

A compter du 1er juillet 2017, le renouvellement de la licence n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace (sauf tous les trois ans).

Cas du licencié ayant un certificat médical postérieur à 2022 :

- Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible dans le présent dossier, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.
- Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même) ;
- Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant).

Cas du licencié ayant un certificat médical antérieur à 2022 :

- Le licencié est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant).

RAPPEL REGLEMENTAIRE PRISE OU RENOUVELLEMENT LICENCE POUR LES MINEURS 2025/2026

En application du décret n° 2021-564 paru le 7 mai 2021, relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence sportive, les mineurs n'ont plus besoin de fournir un certificat médical. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter que la production d'un tel certificat demeure obligatoire dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Si le représentant légal du licencié(e) ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir la licence délivrée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant).

Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même).

SURCLASSEMENT - SOUS CLASSEMENT 2025/2026

Le sur classement et le sous classement permet aux enfants éligibles d'évoluer dans la catégorie supérieure ou inférieure à la leur. Leur intégration en cas de sur classement se fera au cas par cas de façon progressive, suivant leur niveau, leurs aptitudes et leurs capacités physiques.

Il est demandé à tous les garçons des années d'âges, 2017, 2015, 2013, 2011, 2009, 2008, 2007 et 2006, de remplir le dossier de sur classement.

Les garçons de l'année d'âge 2010 éligibles au sur classement seront contactés par les entraîneurs du club et devront remplir le dossier de sur classement.

Les filles de toutes les années d'âge confondues seront contactées par les entraîneurs du club afin de remplir soit un dossier de sur classement, soit un dossier de sous classement, soit les deux, en fonction de leur éligibilité vis-à-vis de la nouvelle réglementation en la matière.

Il est demandé à tous les joueurs de l'année d'âge 2005, de remplir le dossier de sous classement pour les joueurs J21, spécifique à leur année d'âge.

**** Depuis la saison passée, les demandes de sur classement /sous classement ne seront plus réalisées par le club. Elles doivent être saisies directement en ligne via le logiciel de gestion des licences mis en place par la FFHG selon la procédure indiquée sur le document « Procédure de prise de licence logiciel de gestion de la ffhg et site internet du club » joint au dossier.**

TRANSFERT - MUTATION 2025/2026

Pour un transfert, la demande est faite par le club via le site de la FFHG.

Les personnes concernées sont invitées à se rapprocher du secrétariat du club qui leur expliquera la procédure à suivre. Le coût du transfert est à la charge du demandeur et réglé au moment de l'inscription.

ASSURANCE FEDERALE 2025/2026

Le licencié doit obligatoirement souscrire au contrat d'assurance collectif individuelle accident (option A) proposé par la FFHG et qui le couvre en cas d'accident corporel. Le montant de la prime, pour l'option de base est compris dans le prix de la cotisation.

Il existe des options complémentaires optionnelles B ou C auxquelles le licencié peut adhérer. Elles lui seront proposées via un lien que vous obtiendrez dans le mail que la FFHG enverra suite à la validation de la licence. La souscription et le paiement se feront en directement ligne par le licencié.

TARIFS 2025/2026

****Les tarifs pour la saison 2025-2026, ont été maintenus par rapport à la saison 2024-2025. Une augmentation générale de 5€ correspondant à la hausse des cotisations fédérales qui sont reversées a été appliquée pour toutes les catégories. Pour les catégories U18 structure et U20 structure, les formules de championnat ayant été modifiées pour la saison à venir avec l'ajout de matchs supplémentaires, une augmentation au prorata a été appliquée pour pallier aux coûts de fonctionnement. L'effort de participation du club, reste malgré tout significatif.**

COTISATIONS LICENCE

Ecole de hockey	de 2021 à 2016	95.00 €
U9	2019 / 2018 / 2017	385.00 €
U11	2016 / 2015	550.00 €
U13	2014 / 2013	605.00 €
U15	2012 / 2011	705.00 €
U18 Club ⁽¹⁾	2010 / 2009 / 2008	705.00 €
U18 CES ⁽²⁾	2010 / 2009 / 2008	1 605.00 €
U20 Structure ⁽³⁾	2007 / 2006 / 2005	1 605.00 €
Loisirs C ⁽⁴⁾		310.00 €
Loisirs Z ⁽⁴⁾		310.00 €
Loisirs mixte ⁽⁴⁾		160.00 €
Dirigeants non pratiquant		60.00 €

⁽¹⁾ Les enfants U18 non listés dans le groupe U18 CES, pourront être convoqués pour les compétitions avec les U18 CES. Une participation de 35€ par convocation leur sera demandée. Les modalités de règlement seront communiquées ultérieurement.

⁽²⁾ Enfants listés et acceptés via la procédure de candidature du PSQS.

⁽³⁾ En plus du championnat U20, des matchs amicaux contre des équipes seniors D2 et D3 seront programmés au cours de la saison. Une cotisation complémentaire correspondant aux frais réels engendrés (arbitrage + déplacements) sera demandée. Le montant sera déterminé en fonction du nombre de rencontres (estimé à 250/300€ par enfant pour 10 rencontres).

⁽⁴⁾ Les licenciés qui s'entraînent dans plusieurs équipes loisirs devront s'acquitter de la cotisation de chaque équipe, déduction faite de la part fédérale d'un montant de 110€ qui ne sera payée qu'une seule fois.

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE / CES

SSS 6eme/5eme	275.00 €
SSS 4eme/3eme	550.00 €
SSS 2 ^{nde} /1ere/Terminal	550.00 €
CES 2 ^{nde} /1ere/Terminal	550.00 €

*Les enfants inscrits aux SSS devront prendre une cotisation à l'UNSS.

SURCLASSEMENT

2015 / 2013 / 2011 / 2010 / 2009 / 2008 / 2007	/ 2006	gratuit
2017		50.00 €

TRANSFERTS NATIONAUX ILLIMITES

Senior compétition masculin	397.00 €
Senior compétition féminin	221.00 €
Loisirs	55.00 €
U18-U20 compétition	121.00 €
U11-U13-U15 compétition	55.00 €
U9 compétition	20.00 €

*Pour le montant des transferts internationaux se rapprocher du secrétariat.

CAUTION PRET

Ecole de hockey	70.00 €
U9-U11-U13	350.00 €
Gardiens	700.00 €

DETAIL DES PRESTATIONS COMPRISES DANS LA COTISATION HOCKEY MINEUR 2025/2026

Les heures et nombres d'entraînements ci-dessous pourront être modifiés selon les périodes de l'année et les indisponibilités de glace : événements ponctuels, horaires de séances publiques, vacances scolaires, travaux,

Ecole de glace

De septembre à mai 1h45 d'entraînements hebdomadaires répartis en 2 séances

Catégorie U9

De septembre à mai 3h00 d'entraînements par semaine répartis en 2 séances + 1h00 d'activité hors glace
1 équipe 2017 : 6 tournois de ligue compris déplacements
1 équipe 2018 : 6 tournois de ligue compris déplacements
2019 : 4 plateaux ou tournois FAIR PLAYZIR

Catégorie U11

De septembre à mai 3h30 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 1h00 d'activité hors glace
1 équipe 2015 : 12 tournois + 4 matchs organisés par la ligue compris déplacements
1 équipe 2014 : 12 tournois + 4 matchs organisés par la ligue compris déplacements
Juin 2h00 d'activité hors glace

Catégorie U13

De septembre à mai 3h30 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 1h00 d'activité hors glace
1 équipe poule A3 : 16 matchs + 6 tournois 3vs3 organisés par la ligue compris déplacements
Juin 2h00 d'activité hors glace

Catégorie U15

De septembre à mai 3h00 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 2h00 de hors glace
1 équipe poule A1 : 21 matchs de championnat organisés par la ligue compris déplacements
1 équipe poule B1 : 16 matchs de championnat organisés par la ligue compris déplacements
4 tournois 3vs3 organisés par la ligue compris déplacements
Juin juillet août Activité hors glace et initiation PPG : planning et fréquence à définir selon les périodes

Catégorie U18 CES / U18 Club

De septembre à mai 3h00 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 3h00 de hors glace
1 équipe U18 CES : Championnat national 24 matchs (compris petit déjeuner et déplacements)
1 équipe U18 Club : Championnat régional 14 matchs (compris déplacements)
4 tournois 3vs3 organisés par la ligue compris déplacements
Juin juillet août Activité hors glace et initiation PPG : planning et fréquence à définir selon les périodes

Catégorie U20 Structure

De septembre à mai 3h00 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 3h00 de hors glace
1 équipe U20 Structure : 24 matchs de championnat (compris petit déjeuner déplacements)
Une dizaine de matchs amicaux contre des équipes seniors D2 et D3
Juin juillet août Activité hors glace et initiation PPG : planning et fréquence à définir selon les périodes

Catégorie LOISIRS C et Z

De septembre à mai 1h15 d'entraînements par semaine

Catégorie LOISIRS MIXTE

De septembre à mai 1h15 d'entraînements par semaine hors location glace

Section Sportive Scolaire 6ème - 5ème

De septembre à mai 1 séance de 1h30 d'entraînement par semaine programmée sur le temps scolaire
Transport AR cité scolaire / patinoire
1h30 d'étude surveillée au sein de l'établissement scolaire

Section Sportive Scolaire 4ème 3ème / Section Sportive Scolaire et Centre d'excellence sportive 2de 1ère terminale

De septembre à mai 2 séances de 1h30 d'entraînement par semaine programmées sur le temps scolaire
Transport AR cité scolaire / patinoire
1 fois 1h30 d'étude surveillée au sein de l'établissement scolaire

Gardiens toutes catégories

De septembre à mai 1 session d'entraînement spécifique par semaine

Non inclus toutes catégories (cf information prise en charge transports/hébergement et phases finales)

- les frais d'inscription et de déplacement aux tournois amicaux rajoutés et tournois de préparation ;
- les repas et hébergements dans tous les cas (sauf organisation spécifique ponctuelle à l'initiative du club) ;
- les frais relatifs aux sélections diverses organisées par la LIGUE AURA, la zone SUD-EST ou la FFHG.

REDUCTIONS ET AIDES 2025/2026

Une réduction sera accordée dans les cas suivants et pour les personnes concernées :

- 1) Carte PASS REGION de la Région pour les lycéens : réduction de 30.00 €.
- 2) Carte TATTOO du département de l'Isère pour les collégiens : réduction de 60.00 €.
- 3) PASS'SPORT est une allocation de rentrée sportive de 70 euros par enfant mise en place par le Ministère des Sports pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2025 à juin 2026.

Le Pass'Sport s'adresse :

- aux jeunes de 14 à 17 révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- aux jeunes de 6 à 19 ans en situation de handicap bénéficiant de l'AEEH ;
- aux jeunes de 16 à 30 ans en situation de handicap bénéficiant de l'AAH ;
- aux étudiants boursiers de moins de 28 ans et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS.

Les parents des bénéficiaires du Pass'Sport recevront dans la seconde quinzaine d'août leur code unique, par voie électronique à renseigner. Elles devront présenter ce code unique, au moment de l'inscription, et avant le 31 décembre 2025 dernier délai.

Plus d'informations à l'adresse <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

*Pour information, la Caf vous offre la possibilité d'obtenir une aide pour financer les frais d'adhésion et de licence (conditionnée au montant du quotient familial). En cas d'éligibilité, les formalités sont à effectuer par le demandeur.

MODALITES DE REGLEMENT ADHESION 2025/2026

Pour la saison à venir, comme pour celle passée, pour des raisons de gestion administratives afin de faciliter le travail des bénévoles, les paiements se feront en ligne ou au club des sports selon le cas :

- Les paiements comptants se feront **obligatoirement** par virement en ligne au moment de l'inscription ou par CB au club des sports ;
- Les paiements échelonnés se feront **obligatoirement** en ligne au moment de l'inscription par prélèvement SEPA.

**Les familles souhaitant effectuer tout ou partie du paiement en espèce ou en chèque vacances, devront se rendre au bureau du club des sports (le solde sera payé en CB sur place).

Les paiements par chèque **ne seront pas acceptés** pour les inscriptions car le temps de traitement, notamment pour les paiements en plusieurs fois, est vraiment trop important (pour des personnes bénévoles !).

Le paiement pourra être comptant ou échelonné jusqu'à 6 fois sans frais :

- 1^{ère} échéance au moment de l'achat ;
- échéances suivantes à la date anniversaire les mois suivants.

ACHAT DE MATERIEL 2025/2026

Le club a conclu un partenariat avec la société **I.C.E.** et le magasin **LE VESTIAIRE** à Grenoble, afin de réaliser un dépôt de matériel.

Pour tout achat de matériel, vous pourrez vous rendre à la **BOUTIQUE DES OURS** qui vous proposera des tarifs avantageux et concurrentiels tout au long de l'année.

Vous pouvez également aller directement au magasin **LE VESTIAIRE** à Grenoble. Pour les joueurs faisant partie de la Section Sportive Scolaire, une réduction de 30% sera appliquée pour tout achat hors promotions.

Les horaires d'ouverture et permanences seront communiquées au début de la saison et une journée de vente sera organisée courant septembre avec la présence du magasin **LE VESTIAIRE**.

MATERIEL COMPLEMENTAIRE + TENUE DU CLUB 2025/2026

Il est demandé aux enfants évoluant dans les catégories U13, U15, U18 et U20 d'avoir un rouleau de massage pour la récupération qui restera dans les sacs de hockey en permanence et fera partie intégrante de l'équipement (environ 15 €).

Pour les enfants de toutes les catégories, le club souhaiterait que les enfants aient à minima, **mais sans aucun caractère obligatoire** : une veste du club, un survêtement du club et une tenue d'échauffement du club.

Les informations pour les essayages, les commandes, et les paiements vous seront communiquées rapidement une fois les démarches avec le prestataire finalisées.

PRET D'EQUIPEMENT 2025/2026

Ecole de glace

Patins casques et crosses prêtés par le club. Le reste des protections (genouillères et coudières type roller) est à la charge des familles.

En fonction de la progression des enfants, un kit d'équipement comprenant jambières, cuissottes, épaulettes, coudières, gants, casque) sera prêté par le club.

Joueurs et gardiens catégories U9 U11 U13

Une partie de l'équipement est prêté gratuitement aux joueurs (jambières, cuissottes, épaulettes, coudières, gants, casque) et aux gardiens (bottes, mitaine, bouclier, plastron, culotte, casque).

Joueurs et gardiens catégories U15 U18 U20

L'équipement est entièrement à la charge des familles.

Pour les enfants concernés par le prêt

Le matériel proposé par le club sera neuf ou d'occasion en très bon état, et dans tous les cas conforme en termes de sécurité et de normes (en fonction du stock disponible).

Le changement des pièces prêtées sera soumis à l'appréciation et à l'approbation du responsable matériel du club, aux 2 motifs exclusifs suivant : matériel trop petit, matériel détérioré n'assurant plus son rôle de protection.

Pour des questions d'hygiène, par ce qu'elles sont consommables ou parce qu'elles ne sont pas prêtes, les autres pièces restent à la charge des parents : patins, crosses, maillots et bas d'entraînement, sous-vêtements, gourdes, coquilles et protège-cou.

Caution

Une caution sera demandée au moment du prêt.

1 chèque à l'ordre de «LES OURS DE VILLARD-DE-LANS» remis au responsable matériel au moment du prêt et rendu en fin de saison après restitution du matériel.

Permanences

Des permanences pour le prêt et l'échange de matériel seront programmés en début de saison. Les horaires seront communiqués ultérieurement.

ATTESTATION D'HONORABILITE LICENCE DIRIGEANT ET TABLE DE MARQUE 2025/2026

Du fait de leur fonction au sein du Club qui les amène à intervenir auprès d'un public mineur, et dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants, les demandeurs d'une licence dirigeant (membres du Comité Directeur et Responsables d'équipe) ou d'une licence table de marque, devront remplir attester de leur honorabilité. Conformément au Code du Sport, en plus de cocher, de renseigner le cadre et déposer une copie de la pièce d'identité dans le logiciel fédéral, ils devront remplir une attestation d'honorabilité.

STATUT DE JFL 2025/2026

Le statut de JFL (Joueur Formé Localement) permet d'évoluer dans les différents championnats français à partir de la catégorie U20 puisque leur nombre est réglementé avec des quotas minimums obligatoires en fonction du niveau.

De manière simple, un JFL est un joueur qui a été a été formé et donc qui a été licencié dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG pendant une période continue ou non de quatre saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, au cours desquelles il a participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG, compétitions officielles).

Afin de prétendre et obtenir ce statut dès que les conditions d'éligibilité décrites dans l'article 8.1 du règlement des activités sportives de la FFHG sont remplies, il faut le déclarer sur HOCKEYNET au moment de l'inscription et remplir une demande d'éligibilité au statut de JFL. Conjointement à cette démarche, le club vérifiera et validera la demande

Il est donc demandé à tous les joueurs / joueuses U15, U18 et U20, qui sont éligibles et qui ne l'ont pas encore fait, de remplir et déposer leur demande lors de leur inscription sur HOCKEYNET

*Un cadre intitulé « mise à jour du statut du joueur » au moment du choix de la licence vous alertera.